

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 066-200078269-20230330-2023_03-AU

Berser
Levrault

SYNDICAT MIXTE
DE
GESTION & D'AMÉNAGEMENT

TECH-ALBÈRES

Décision n° 2023-03

Date : 30/03/2023

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES

OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

Élaboration d'un plan de communication sur la gestion de la ressource en eau et les milieux aquatiques

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020/16 Réf.04/09-04 en date du 4 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public ayant pour objet **l'élaboration d'un plan de communication sur la gestion de la ressource en eau et les milieux aquatiques**

via un accord cadre à bons de commande ;

Vu la procédure de publicité et de mise en concurrence mise en œuvre et les offres reçues ;

Considérant que l'offre de **EMMALUC** est la « mieux disante » en application des critères de jugement des offres définis dans la consultation ;

DECIDE

Article 1: De conclure un marché public, accord cadre, ayant pour objet **l'élaboration d'un plan de communication sur la gestion de la ressource en eau et les milieux aquatiques**
pour un montant de 32 652,00 € TTC.

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

Le Président

Alexandre PILLONAU

